

Toronto pour 1887, expliquent ceci. Sur 10,597 personnes accusées, 987 avaient paru 2 fois ; 520, trois fois ; 131, quatre fois ; 87, cinq fois ; 29, six fois ; 17, sept fois ; 10, huit fois ; 2, neuf fois ; 1, dix fois, et 1, onze fois, soit une réduction de 3,120.

Condam-
nations
totales,
1886.

578. Sur 33,874 condamnations, 3,509 étaient pour délits sujets à poursuite et 30,365 pour des condamnations sommaires par des magistrats de police et autres, ce qui en proportion de la population estimée, était de 1 par 1,366 et de 1 par 157 personnes, respectivement. Les proportions des deux années précédentes, 1884 et 1885 étaient, pour délits sujets à poursuite, 1 par 1,042 et 868 personnes et pour condamnations sommaires de 1 par 173 et 156 personnes, respectivement. Donc les proportions en 1886, contrastent favorablement avec celles des années précédentes. Le nombre total de personnes condamnées pour délits sujets à poursuite était de 5,497, sur lesquelles 3,509 ou 63·8 par cent furent condamnées. Les proportions des condamnations, en 1884 et 1885, étaient de 56·9 et 68·8 par cent, respectivement.

Sexe, etc.,
des per-
sonnes
condam-
nées.

579. Le tableau suivant donne le sexe et la résidence des personnes condamnées pour délits sujets à poursuite en 1886. Dans ce tableau-ci et les suivants il ne faut pas oublier que nous nous occupons du nombre de condamnations et non du nombre de condamnés ; les statistiques ne nous permettent pas de constater ce nombre d'une manière exacte. En prenant le nombre de ceux qui furent condamnés deux fois et supposant que ceux qui furent condamnés plus de deux fois le furent trois, nous trouvons que le nombre de personnes était de 2,820 ; mais si nous avons tous les détails, ce nombre serait probablement réduit :